**Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document**

►B **RÈGLEMENT (CE, EURATOM) Nº 2343/2002 DE LA COMMISSION**

**du ►C1 19 novembre 2002 ◄**

**portant règlement financier-cadre des organismes visés à l'article 185 du règlement (CE, Euratom) nº 1605/2002 du Conseil portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes**

(JO L 357 du 31.12.2002, p. 72)

abrogé par:

| | Journal officiel | | |
|---|---|---|---|
| | nº | page | date |
| Règlement délégué (UE) nº 1271/2013 de la Commission du 30 septembre 2013 | L 328 | 42 | 7.12.2013 |

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2002/2343/2015-01-01/fra